



Fin anticipée de disponibilité

Par **Ike69**, le **07/07/2014** à **11:56**

Bonjour, je suis fonctionnaire dans l'Education nationale, j'ai pris une disponibilité de 2 ans pour suivre la formation d'une grande école de droit privé dans laquelle j'ai été admis, finalement j'ai démissionné de cette grande école qui ne me plaisait pas et j'ai demandé à réintégrer l'Education nationale. Je suis passé devant le comité médical qui m'a reconnu apte, mais l'Education nationale répond qu'elle ne veut pas me réintégrer avant la fin de la disponibilité. Est elle obligée de me réintégrer et puis je faire un recours devant le tribunal administratif?